

Actualités

Post#233; par:

Publiée le : 16/04/2010 17:57:51

Aujourd'hui, il y a dans l'Oise 145.000 personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées. C'est pour répondre à leurs besoins de logements sociaux adaptés que le Conseil général de l'Oise et l'OPAC lancent une étude sur la thématique « comment vivre en autonomie dans le logement social ? ». Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et André Vantomme, 1er Vice-Président du Conseil général, Sénateur de l'Oise, Président de l'OPAC, ont signé ce vendredi 2 avril une convention pour la réalisation de cette étude. L'OPAC de l'Oise est le seul bailleur social en Picardie à s'engager en faveur des personnes dépendantes. Ce partenariat privilégié entre le Conseil général de l'Oise et l'OPAC vise à développer une démarche novatrice en matière de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées, leur permettant de se maintenir à domicile. Cette étude se décline en 3 volets : une « étude sociale » pour mesurer l'ampleur du vieillissement et anticiper les évolutions démographiques, comprendre les besoins et les attentes des locataires vieillissants ; une « étude technique », afin d'aider l'OPAC de l'Oise à définir sa politique patrimoniale en matière de prise en compte du vieillissement et du handicap ; une « étude gestion et traçabilité » afin d'optimiser l'occupation du parc immobilier et de rapprocher l'offre de la demande. D'un montant de 92.000 EUR, l'étude est co-financée par le Conseil général de l'Oise (36.000 EUR), l'OPAC (28.000 EUR) et le Fonds d'intervention pour le logement locatif social (27.000 EUR). Le budget relatif à l'autonomie se développe de manière régulière ces dernières années, du fait notamment du vieillissement de la population. Pour l'année 2010, le Département prévoit de consacrer 146,4 millions en matière de l'autonomie des personnes : 58,8 millions pour les personnes âgées ; 87,6 millions pour les personnes handicapées (alors que la dette cumulée de l'Etat se monte à 132 millions d'euros)...

Source : <http://www.oise.fr> Conseil général de l'Oise Communiqué du 2 avril 2010